

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 28 septembre 2023

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

1.3– Formation et Vie Universitaire

1.3.4 Demande d'accréditation hors vague : Licence professionnelle « Métiers du Notariat »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
VU la délibération n°2023-09-28-53 de la Commission de la Formation et Vie Universitaire, réunie en séance le 28 septembre 2023, approuvant la demande hors vague d'accréditation de la Licence Professionnelle « Métiers du Notariat ».

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 0 abstention, 28 voix pour et 0 voix contre, la demande d'accréditation hors vague pour la licence professionnelle « Métiers du Notariat ». Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 29 septembre 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

☞ Séance du 28 septembre 2023 ☛

Ouverture formation 2024/2025
Licence Professionnelle Métiers du Notariat

LE MANS UNIVERSITÉ
(Documents en annexe)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

- VU** le code de l'Education et notamment son Art. L712-6-1
VU la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

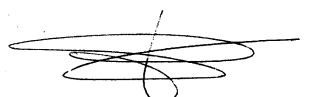
APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- **Adopte à la majorité : 27 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION (S)**

Se référer aux annexes

Le Mans, le 28 septembre 2023,

Pour le Président de l'Université,
Le Vice-Président de la CFVU,


Sylvain DURAND

**Instructions concernant les demandes de créations
de DEUST, licences, licences professionnelles ou masters « hors vague »**

Les établissements peuvent demander, en dehors de leur campagne de contractualisation, la création de DEUST, licences, licences professionnelles ou masters. Ils adresseront au département Qualité et reconnaissance des diplômes :

- Une lettre argumentaire (co-signée en cas de co-accréditation) comportant les éléments suivants :
 - Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, évolution du secteur, de la profession, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)
 - Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires
 - Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; pour les licences professionnelles préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés
 - Objectifs en termes de recrutement : publics visés ; pour la formation continue, catégories de salariés susceptibles d'être intéressés
 - Objectifs en termes de flux pour la prochaine période (filières et bassin de recrutement, flux attendus)

- La fiche de présentation d'une formation : ci-dessous - 4 pages maximum.

Attention, en raison notamment de l'inscription dans Parcoursup et Monmaster, les demandes de création doivent être fournies au plus tard, pour le **30 septembre** de l'année précédant l'année visée par la demande d'accréditation (demande au 30 septembre 2023 pour la rentrée 2024).

Un formulaire différent est utilisé pour les demandes de création de LP-BUT.

**Demande de création d'une formation « hors vague »
Diplôme national de DEUST, licence générale et professionnelle, master**

Etablissement : LE MANS UNIVERSITE
Intitulé : LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NOTARIAT

() Restructuration (X) Création

Domaine (ALL, DEG, SHS ou STS) : DEG

Présentation de la formation	
Intitulés des parcours types de formation :	Licence professionnelle Métiers du Notariat
Objectifs de la formation :	<i>Former des professionnels du secteur notarié (clercs, etc.) pour répondre, notamment, aux besoins du territoire</i>
Organisation de la formation :	<i>Formation de type « professionnelle », ouverte en alternance, avec une formation théorique comprenant les fondements des sciences juridiques propres à la profession de notaire (Régimes matrimoniaux, Successions, Personnes, Sociétés, Ventes, etc.) couplée à une formation pratique portée par les professionnels du notariat</i>
Modalités d'enseignement :	<i>Formation ouverte en apprentissage et contrat de professionnalisation par l'alternance</i>
Volume horaire de la formation :	<i>402h/annuelles</i>
Lieux de la formation :	Le Mans Université
Liens avec la recherche :	<i>Licence professionnelle sans lien avec la recherche</i>
Liens avec le monde socio-économique :	<i>Le partenaire principal est la Chambre des notaires du Maine-Anjou, les notaires en particulier de la de la Sarthe étant les soutiens du développement de cette formation</i>
Effectifs attendus :	15
Pour les Licences professionnelles	
Origine des publics :	L2 Droit, L3 Droit et, éventuellement, les majors des BTS Notariat

Présentation de l'équipe pédagogique

**Potentiel enseignants-chercheurs
et enseignants de l'établissement
participant à la formation**

*Marie-Julie Loyer-Lemercier, MCF, 01
Rodolphe Bigot, MCF, 01
Valérie Lasserre, PR, 01
Serge Billarant, MCF, 01
Nicolas Dissaux, PR, 01
Hélène Juillet-Régis, MCF, 01*

**Apport des représentants du
monde socioprofessionnel
participant à la formation**

*La formation professionnelle représente 80% de la Licence
professionnelle*

**Personnel de soutien à la formation
et modalités d'organisation de ce
soutien**

*Personnel administratif de l'UFR dédié pour le suivi
administratif de la formation et potentiels personnels
professionnels membres de l'équipe pédagogique pour le
suivi des apprentis*

Partenariats

**Co-accréditation ou partenariat
avec un autre (d'autres)
établissement d'enseignement
supérieur public**

Néant

Internationalisation des formations

Néant

**Conventionnement avec une
institution privée française**

Néant

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE OU INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT (**avis et date**) :
- PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (**date et signature**) :

OUVERTURE D'UNE LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIER DU NOTARIAT

LE MANS UNIVERSITÉ
FACULTÉ DE DROIT, DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

L'ouverture d'une licence professionnelle « Métiers du notariat » est un enjeu fort de l'université du MANS dans le cadre de l'ancrage territorial de l'institution et de la réponse aux besoins des professionnels du monde juridique, en particulier de la profession de notaire.

Les besoins des professionnels du notariat sont importants, notamment au regard des développements et ouvertures des études notariales depuis la loi Macron de 2015, et encore plus importants au sein de territoires non-pourvus de formations dédiées à la formation notariale.

Il existe, en France, 32 licences professionnelles « Métiers du Notariat ». S'il existe, dans le pourtour géographique de la Sarthe, une formation de ce type à Alençon (université de Caen) et une autre à Angers, aucune formation dédiée au notariat n'existe en Sarthe et en Mayenne, les deux départements sur lesquels sont implantés l'université du MANS et spécifiquement la Faculté de Droit, des sciences économiques et de gestion. Il y a donc une attractivité non-négligeable pour les étudiants de ces départements, mais aussi pour les départements voisins dont les formations similaires « font le plein » car étant très demandées.

Dans cette même approche, la licence professionnelle « Métiers du notariat » pourrait accueillir des étudiants de diverses filières, et notamment de filières dites « en tension », créant ainsi des débouchés nouveaux et professionnalisant rapidement. Les étudiants de L2Droit, L2AES, DUT Carrières juridiques, BUT Carrières juridiques, L3 Droit ou encore les meilleurs étudiants des BTS Collaborateur juriste notarial et professions immobilières, pourraient ainsi être accueillis au sein de cette formation. Le taux de pression important des filières juridiques pousse à cette diversification nécessaire pour les étudiants et au développement de propositions de professionnalisation rapide, comme cela est d'ailleurs déjà le cas avec la licence professionnelle « Assurance, Banque, Finance » de la Faculté.

Par ailleurs, cette formation s'inscrirait dans la politique d'établissement de développement des formations à l'alternance et d'ancrage dans le dynamisme professionnel local et territorial. Cette inscription dans le cadre local et en réponse aux besoins territoriaux et nationaux se révèle par le soutien fort de la Chambre des notaires du Maine-Anjou, partenaire du développement de cette licence professionnelle via une contractualisation propre à ce projet. Les notaires du territoire serait ainsi une partie non-négligeable du corps professoral de la licence professionnel, ainsi qu'une source importante des contrats d'alternant.

L'objet de la formation est principalement de former des collaborateurs techniciens, clerks rédacteurs pour les études de notaire. Son contenu comprendrait l'acquisition des compétences nécessaires à l'activité notariale, tant d'un point de vue théorique concernant les connaissances liées aux disciplines traitées par les notaires (Régimes matrimoniaux, Successions, Sociétés, Ventes, etc.) que d'un point de vue pratique (rédaction d'actes, constitution de dossier, etc., avec l'apport pratique des professionnels et par l'alternance).

Au regard de la dynamique liée au développement de l'alternance et des besoins forts de la profession de notaire sur le territoire de la chambre des notaires du Maine-Anjou, la Faculté de Droit, des sciences économiques et de gestion de l'Université du Mans sollicite la création d'une Licence professionnelle « Métiers du notariat ».

Monsieur Boyer
Doyen
Faculté de Droit, des Sciences économiques et de gestion
Avenue Olivier Messiaen,
72085 - LE MANS Cedex

Le Mans, le 9 août 2023

Objet : ouverture licence professionnelle droit notarial

Monsieur le Doyen,

A la suite de la demande des étudiants de BTS notariat de pouvoir poursuivre leurs études au MANS et surtout **de notre besoin d'avoir sur le territoire du département de la Sarthe des jeunes diplômés d'un niveau de formation plus élevé que celui du BTS**, nous soutenons un projet pour la rentrée de septembre 2023 d'ouvrir une licence professionnelle de Droit Notarial.

Dans notre politique d'embauche au sein des études notariales, nous soutenons ce projet de nouvelle offre de formation dans le département de la Sarthe, **car hormis le BTS notariat aucune formation notariale n'existe aujourd'hui dans notre département**. En effet, les notaires sont toujours en recherche de collaborateurs et privilégient de plus en plus le recrutement en alternance qui est un véritable outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi que d'anticipation pour préparer une embauche à terme.

Nos expériences ont démontré la bonne insertion de ces jeunes dans nos équipes qui appréhendent mieux notre monde professionnel.

Convaincue de l'efficacité de cette formation, la Chambre interdépartementale des Notaires s'inscrit dans cette démarche de soutien.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur le Doyen, à l'assurance de ma considération dévouée.



Claire TESSIER
Présidente Déléguée de la Chambre